

DEMANDE DE CARTE DE DÉCHÈTERIE

Réservé aux
professionnels

Formulaire à retourner :

- › par mail à ccpa@paysdelarbresle.fr
- › par courrier ou à déposer à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle - 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle

COORDONNÉES (tout organisme ayant un numéro SIRET + Chèque emploi service)

Activité Code APE / NAF

Dénomination sociale

Numéro SIRET RCS

NOM Prénom du dirigeant

Adresse

CP COMMUNE

Téléphone portable Téléphone fixe

Adresse mail

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Papier à en tête commerciale (professionnels et administrations)
- Extrait Kbis ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises ou chambre des métiers
- Attestation de déclaration en préfecture (associations)

RÉCEPTION DE VOTRE CARTE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Après dépôt d'un dossier complet (avec les pièces justificatives), la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle transmet **par voie postale** la carte d'accès dans un délai maximum de deux semaines. Pour toute demande faite sur place, la carte de déchèterie est délivrée immédiatement.

RESPONSABILITÉ

- › Par défaut, une carte d'accès est attribuée par professionnel. Sur demande, il est possible d'avoir jusqu'à 3 cartes. Merci de cocher la case suivante, si vous souhaitez : 2 cartes 3 cartes
- › En cas de perte ou de vol ou de carte défectueuse, merci d'effectuer une nouvelle demande auprès de la Communauté de Communes.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des déchèteries. le destinataire des données est la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

- Certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites lors de la demande de carte d'accès en déchèterie.
- Reconnaiss avoir pris connaissance du règlement en vigueur dans les déchèteries et accepte les conditions d'accès en déchèterie définies dans ce règlement.

Fait à Le

Signature du demandeur, accompagné du cachet de l'entreprise :

Encart réservé à la CCPA

Demande validée le

Carte(s) attribuée(s) n° :

